



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 3 1) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : renforcement des capacités statistiques**

Renforcement des capacités statistiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des travaux entrepris par la Division de statistique des Nations Unies en vue d'aider les pays à renforcer et consolider leurs capacités statistiques nationales. Il décrit notamment comment le programme de la Division répond aux demandes du Conseil économique et social ainsi qu'à celles plus récentes de l'Assemblée générale, et comment il a redoublé d'efforts en ce qui concerne le renforcement des capacités statistiques. Le rapport décrit l'approche du renforcement des capacités, les activités ainsi que les projets pluriannuels organisés et exécutés par la Division dans des domaines spécifiques de la statistique, y compris les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, de même que les projets de la Division. La Commission voudra peut-être apporter des commentaires aux conclusions exposées dans le dernier paragraphe.

* E/CN.3/2011/1.



I. Introduction

1. Les Chefs d'État et de gouvernement, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 20 au 22 septembre 2010 à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ont réaffirmé leur détermination à travailler tous ensemble à la promotion de l'amélioration des conditions économiques et sociales de tous les peuples. Ils se sont engagés sur un plan d'action en adoptant lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, le document final de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la résolution 65/1, qui fait référence parmi de nombreuses questions, à la mise en place de capacités statistiques. L'Assemblée générale : a) reconnaît l'importance de renforcer les capacités statistiques afin de fournir des données adéquates, en temps voulu, fiables et ventilées, y compris celles concernant la démographie, de manière à élaborer de meilleurs programmes et politiques en faveur du développement durable; b) s'engage à renforcer les systèmes statistiques nationaux, y compris un suivi effectif des progrès accomplis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; c) répète la nécessité d'accroître les efforts accomplis pour appuyer le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement; d) s'engage à améliorer au niveau national les capacités de suivi et de rapport sur les progrès accomplis, les lacunes et les opportunités en produisant et utilisant mieux les données ventilées par sexe et par âge, y compris avec l'appui de la communauté internationale; e) appuie les systèmes de collecte de données au niveau national, de suivi et d'évaluation permettant de mettre le doigt sur l'accès ventilé par sexe aux services de santé, et de fournir un retour rapide afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des systèmes de santé.

2. Au cours des cinq dernières années des demandes similaires afin d'accroître les efforts en ce qui concerne le renforcement des capacités statistiques ont été formulées auprès de la Commission de statistique et du Conseil économique et social, notamment au moyen de la résolution 2006/6 du Conseil. Dans cette résolution, le Conseil appelle les États Membres à redoubler d'efforts afin de renforcer leurs capacités statistiques afin d'être en mesure de produire des statistiques et des indicateurs fiables et actuels pour assurer : a) le suivi des politiques et stratégies nationales de développement; b) la mise en œuvre des engagements et la réalisation de tous les objectifs de développement aux niveaux national, régional et international. Dans la même résolution, le Conseil invite le système des Nations Unies, y compris la Division de statistique, les commissions régionales et les agences internationales à aider les pays, en particulier ceux en développement, à développer et renforcer leurs capacités statistiques nationales.

3. En dehors du contexte de l'Organisation des Nations Unies, on doit faire référence à la Déclaration de Dakar sur le développement de la statistique adoptée à Dakar, en novembre 2009 pendant la réunion du Consortium sur le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, à l'occasion de son dixième anniversaire (Paris 21). Dans cette déclaration les participants appellent tous les partenaires à agir au cours de la période 2010-2014 et à passer de la préparation de plans stratégiques pour développer les statistiques à leur mise en œuvre, grâce à des financements durables et des compétences techniques adaptées. Des informations supplémentaires sur cette question se trouvent dans un rapport séparé, présenté

devant la Commission par le secrétariat de Paris 21 pour plus ample informé sous le point 3 l) (E/CN.3/2011/19) de l'ordre du jour.

4. Depuis 2005-2006, la Division de statistique redouble régulièrement d'efforts afin de renforcer la capacité statistique dans les pays en développement en réponse à la demande d'agir faite en premier lieu par le Conseil économique et social et appuyée à présent par l'Assemblée générale. Le présent rapport décrit l'approche du renforcement des capacités statistiques de la Division, les efforts accrus qu'elle a fournis pendant la période 2006-2010, les divers projets de renforcement des capacités mis en œuvre, ainsi que le programme pour la période 2011-2013.

II. Approche du renforcement des capacités de la Division de statistique

5. Le programme de développement de renforcement des capacités de la Division de statistique vise à renforcer les systèmes statistiques nationaux en améliorant la qualité et la pertinence du processus de production de statistiques, y compris l'organisation et la gestion institutionnelles. Pour atteindre l'objectif général du programme, la Division fournit des services de conseil, met en place des ateliers, séminaires et conférences, organise des voyages d'études, met sur pied des bourses universitaires, loge boursiers et stagiaires, et entretient des pôles de connaissances et des panoplies d'outils dans certains domaines statistiques. En outre, les activités de la Division par rapport à la collecte de données statistiques et à la maintenance de bases de données internationales dans divers domaines de la statistique, doivent être considérées dans le contexte du renforcement des capacités car ces activités informent les bureaux de statistique nationaux sur les exigences des données et sur la capacité globale des pays à fournir ces informations. Quelle que soit l'activité, le but de la Division est de fournir un produit de haute qualité, en adéquation avec l'objectif et ayant un impact notable.

6. Toutes les activités organisées par la Division de statistique ont pour but, d'une manière ou d'une autre, le transfert du savoir professionnel et du savoir-faire aux statisticiens nationaux. Les activités sont conduites par des experts dans des domaines statistiques spécifiques, et s'adressent aux besoins d'un public spécialisé. Dans la plupart des cas, les experts de la Division mènent la formation, et ils sont souvent assistés par des experts des bureaux de statistique nationaux ou d'agences internationales. Les experts de la Division font partie de son personnel, sont des conseillers interrégionaux ou encore des consultants. De manière à garantir un haut degré constant de qualité de la formation et des conseils, les formateurs sont régulièrement évalués soit par les participants à la formation dans le cadre des ateliers ou des séminaires, soit par les instituts nationaux de la statistique hôtes, ou encore par la Division elle-même dans le cas de consultants engagés ponctuellement.

7. La mesure exacte de l'impact et de l'efficacité des activités de renforcement des capacités statistiques est complexe, et représente dans certains cas, un vrai défi. Par exemple, l'impact des ateliers de formation ou des voyages d'études peut ne pas être immédiatement perceptible par des changements apportés au travail quotidien dans les bureaux de statistique, même s'ils peuvent avoir des répercussions durables sur le développement professionnel. Néanmoins, d'autres activités comme les missions d'experts auprès d'un bureau de statistique afin d'aider à la mise en place

d'éléments spécifiques d'un programme ont habituellement un impact direct certain. Si l'expert en question vient de l'un des pays de la région, ceci non seulement aide à résoudre le problème immédiat, mais favorise également une coopération Sud-Sud plus durable.

8. La Division de statistique s'occupe de bourses en faveur de statisticiens de pays en développement afin qu'ils travaillent dans ses locaux. Suite à un processus de sélection impliquant à la fois le bureau de statistique d'origine et la Division, ces bénéficiaires le rejoignent ou rejoignent une autre organisation internationale, comme la Banque mondiale par exemple, ou encore le Fonds monétaire international pour une période allant de trois à six mois, afin de suivre une formation pratique dans un domaine statistique précis. Le résultat escompté est que, après la fin de la formation, ces statisticiens rapportent leur expérience et les savoir-faire acquis ainsi que leur savoir, à leur bureau d'origine et les transmettent à leurs collègues.

9. Les activités de renforcement des capacités statistiques que la Division de statistique fournit le plus souvent, sont des ateliers de formation et des voyages d'études. Au cours du temps, la Division a organisé de nombreux ateliers de formation au niveau régional dans différents domaines de la statistique, et parrainé la participation de statisticiens de bureaux de statistique nationaux à des manifestations organisées par d'autres organisations ou instituts. Ces activités se sont avérées utiles en ce qui concerne le transfert de connaissances en faveur des participants, et la création d'un ensemble de réseaux entre statisticiens de la région qui leur permettent d'échanger leurs expériences au cours du temps. En outre, les ateliers régionaux de formation renforcent la coopération entre la Division et les bureaux nationaux en améliorant la communication ainsi que l'échange de données.

10. Les ateliers de formation au niveau national présentent certains avantages par rapport aux ateliers régionaux, car ils atteignent par définition beaucoup plus de personnel du bureau de statistique national en formation, et le résultat de la formation au niveau national sera plus étroitement lié au travail quotidien au sein dudit bureau. Dans un effort afin de parvenir au transfert de connaissances le plus efficace, la Division de statistique met en place un programme équilibré d'ateliers de formation nationaux, régionaux et interrégionaux.

III. Augmentation des efforts de renforcement des capacités statistiques pendant la période 2006-2010

11. Pendant la période 2006-2010, la Division de statistique a organisé 162 ateliers, réunions de groupes d'experts, et colloques au cours desquels 7 037 professionnels ont échangé leurs expériences et reçu une formation. Le tableau 1 montre que le nombre de manifestations et de participants ayant reçu une formation de la part de la Division a augmenté régulièrement pour passer de 1 343 en 2006 à 1 864 en 2009. Le nombre de statisticiens provenant de pays en développement parrainés par la Division afin de leur permettre de participer à des voyages d'études est demeuré relativement stable, autour des 140 par an, avec un pic de 185 en 2007.

Tableau 1
Nombre de manifestations et de participants par année

Année	Atelier ^a		Voyages d'études	
	Nombre de manifestations	Participants	Nombre de manifestations	Participants
2006	25	1 343	17	144
2007	35	1 733	22	185
2008	29	1 465	19	109
2009	36	1 864	21	141
2010	39	1 532 ^b	18	147
Total	154	7 937	97	726

^a Comprend les ateliers, réunions de groupes d'experts, et colloques.

^b Données pour 2010 : estimation des participants.

12. Le nombre total d'ateliers (au niveau tant national que régional), de réunions de groupes d'experts, et de colloques organisés par la Division de statistique est passé de 25 manifestations en 2006 à 39 en 2010, atteignant une moyenne de plus de trois réunions techniques par mois. Les manifestations se divisent en trois grandes catégories, à savoir : a) les statistiques économiques, commerciales et environnementales, b) les recensements de la population et des logements, c) les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et statistiques par sexe, la gestion et diffusion des données; voir tableau 2.

Tableau 2
Nombre d'ateliers, de réunions de groupes d'experts et de colloques par thème

Année	Statistiques économiques, commerciales et environnementales	Recensements de la population et des logements	Indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, statistiques par sexe, gestion et diffusion des données
2006	9	5	11
2007	18	7	10
2008	13	8	8
2009	17	8	11
2010	15	11	13
Total	72	39	53

13. Chaque atelier ou réunion organisé par la Division de statistique est évalué par les participants dès la fin de la manifestation, et à nouveau quatre mois plus tard. Les retours reçus au cours des dernières années ont toujours été positifs. Sur une échelle de 1 (très mauvais) à 5 (excellent), la note globale des ateliers et autres manifestations menés en 2008, 2009, et 2010 est parvenue à une moyenne de 4,2 pour 2008, et de 4,3 pour 2009 ainsi que pour 2010, ce qui implique que les participants ont trouvé ces réunions très utiles. Les résultats des évaluations menées après quatre mois en 2008 et 2009 ont mis en évidence que 90 % des participants utilisent le matériel des ateliers dans leur travail quotidien; que près de 70 %

déclarent avoir mis en œuvre au moins l'une des recommandations faites pendant la réunion; et plus important, que quelque 60 % déclarent avoir formé d'autres membres de leur bureau; enfin, un peu plus de 60 % déclarent être toujours en contact avec d'autres participants aux réunions. Ce dernier élément est particulièrement remarquable car l'effet multiplicateur et les effets de la coopération sont importants pour parvenir à l'objectif de durabilité des capacités statistiques. Quelques détails du questionnaire de suivi mené au bout de quatre mois sont fournis par le tableau 3.

Tableau 3
Évaluation des ateliers : questionnaire de suivi après quatre mois

	<i>Réponses affirmatives, en pourcentage</i>	
	2008	2009
Avez-vous utilisé le matériel qui vous a été fourni pendant l'atelier?	87,6	92,8
Avez-vous mis en application au moins l'une des recommandations faites lors de l'atelier?	73,1	66,7
Avez-vous formé d'autres membres du personnel au sujet traité lors de l'atelier?	60,0	58,8
Avez-vous été en contact avec d'autres participants à l'atelier?	64,8	62,1
Êtes-vous satisfait du suivi mené par la Division?	88,3	89,5

IV. Activités de renforcement des capacités statistiques

A. Indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement

14. La Division de statistique mène en ce moment un programme pluriannuel de renforcement des capacités afin d'améliorer la collecte, la mise à disposition, et la diffusion de données aux fins du suivi des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier à l'échelon national. Après une phase pilote réussie en 2008 et 2009, le projet attaque sa phase principale en 2010 en Asie et en Afrique. Le projet produira des portails de données sur les objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelon national, rassemblant les données nécessaires détenues par les divers instituts nationaux responsables. Ces données seront ultérieurement transmises au portail de l'UNdata¹ lequel est tenu par la Division de statistique à New York.

15. Suite aux décisions prises par la Commission de statistique lors de ses récentes sessions, la Division de statistique a organisé des ateliers dans diverses régions du monde afin de discuter spécifiquement avec les pays des divergences entre les données nationales et internationales au sujet des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2008, un atelier de ce genre a été organisé à Kampala pour les pays africains; en 2009, deux autres manifestations ont été organisées à Bangkok pour les pays asiatiques, et à Beyrouth pour les pays du Moyen-Orient. Dernièrement, en novembre 2010, un autre atelier sur les objectifs

¹ Voir pour plus d'informations, <http://data.un.org/Host.aspx?Content=About>.

du Millénaire pour le développement a été organisé à Genève, pour les pays de la région de la CEI. Deux autres ateliers sont prévus au Costa Rica pour les pays d'Amérique latine et au Caire, pour les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Ces ateliers réunissent des représentants de bureaux de statistique nationaux, et des ministères concernés afin de revoir les recommandations sur la façon de rapporter les données concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, et pour mettre en place des stratégies visant à traiter les divergences et les manques dans les données aux échelons national et international. Pour davantage d'informations relatives aux indicateurs de développement veuillez vous reporter au rapport séparé présenté devant la Commission au point 3 i) de l'ordre du jour (E/CN.3/2011/13).

B. Recensements de la population et des logements

16. Depuis 2006, la Division de statistique exécute un programme de renforcement des capacités en appui à la série mondiale de recensements de la population et des logements. Dans le cadre de l'objectif global, l'orientation du programme a évolué d'année en année au rythme des phases majeures d'une opération de recensement. En 2006, l'ensemble révisé des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*² a été finalisé, et un centre de ressources en ligne développé pour fournir assistance technique et méthodologique directe aux recenseurs. En 2007, le thème retenu était la cartographie des recensements et l'utilisation de nouvelles technologies telles que le système d'information géographique et le système de positionnement universel. Il est primordial que ces nouvelles techniques soient utilisées pour que l'on parvienne à établir des cartes des recensements. En 2008, le programme était principalement axé sur le traitement des données issues des recensements (saisie et vérification), en particulier l'utilisation des technologies optiques. En 2009, l'attention s'est reportée sur l'évaluation des recensements et l'enquête postérieure au dénombrement, et, en 2010, sur l'analyse et la diffusion des données impliquant entre autres, la promotion de CensusInfo, une plate-forme de diffusion des données.

17. Pendant la période 2006-2010, la Division de statistique a mené 33 ateliers (25 régionaux et 8 nationaux) et six réunions de groupes d'experts sur des thèmes relatifs au recensement. Le but des ateliers est d'aider les pays de manière ciblée, en les conseillant pour leurs recensements de la population et des logements à chaque étape majeure de l'opération de recensement. En outre, la Division a publié plusieurs rapports techniques venant compléter les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, à l'usage des pays au moment de planifier et effectuer leurs recensements. La Division a également fourni ou parrainé une assistance technique directe en faveur de plusieurs pays en développement de manière à renforcer leur capacité nationale par rapport à divers aspects du recensement. Le site Web du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010) constitue toujours une source appréciable d'information en ce qui concerne les méthodes de recensement, les activités en rapport avec le recensement à travers le monde, et les progrès de mise en œuvre du

² *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Révision 2*, Statistical Papers, N° 67/Rev.2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.07.XVII.8).

cycle des recensements de 2010. Davantage d'informations relatives aux recensements de la population et des logements peut être trouvée dans un rapport séparé de la Commission au point 4 i) de l'ordre du jour (E/CN.3/2011/21).

C. Statistiques ventilées par sexe

18. La Division de statistique s'est montrée active sur le terrain des statistiques ventilées par sexe au cours des dernières années. Conformément au mandat, elle a préparé en 2010 la publication phare *Les femmes dans le monde : tendances et statistiques*³. Le rapport examine des aspects primordiaux de la vie : population, famille, santé, éducation, travail, pouvoir et prise de décisions, violence à l'égard des femmes, environnement, et pauvreté. Il conclue que des progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines pour assurer l'égalité entre hommes et femmes, y compris en ce qui concerne les inscriptions dans les écoles, la santé et la participation à l'économie. Mais il conclut également que beaucoup reste à faire et particulièrement pour combler le fossé sexiste dans la vie publique.

19. La Division de statistique a organisé trois forums au niveau mondial sur les statistiques ventilées par sexe (Rome en 2007, Accra en 2009, et Manille en 2010). L'objectif du forum est la promotion de statistiques ventilées par sexe de qualité auprès des décideurs et autres parties prenantes. Lors du dernier forum, celui de Manille, l'accent a été mis sur les statistiques sanitaires. Conjointement avec le forum, le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe s'est également réuni à Manille pour parler des développements à venir relatifs à une base de données mondiale de statistiques ventilées par sexe, de programmes de formation, et de meilleures pratiques de la législation statistique en rapport.

20. En outre, la Division a exécuté un programme de renforcement des capacités statistiques concernant les statistiques ventilées par sexe pour la période 2008-2010, lequel appuie le développement des statistiques ventilées par sexe en a) renforçant la capacité des pays en développement en produisant des données ventilées par sexe sur l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel; b) en menant plus loin les travaux relatifs à la mesure de la violence à l'égard des femmes; c) en aidant à une vaste diffusion des statistiques ventilées par sexe; d) et en mettant en évidence toute l'importance que revêtent ces statistiques vis-à-vis du suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs et des cibles arrêtés en matière d'équité du traitement des deux sexes, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Davantage d'informations relatives au forum et au Groupe d'experts inter institutions sur les statistiques ventilées par sexe sont disponibles dans un rapport séparé de la Commission au point 3 b) de l'ordre du jour (E/CN.3/2011/3 et E/CN.3/2011/5).

D. Statistiques économiques et du commerce

21. Au cours de la période 2006-2010, la Commission de statistique a adopté la norme comptable macroéconomique révisée sous forme du système de comptabilité nationale de 2008, ainsi que des recommandations internationales nouvelles ou révisées dans différents domaines des statistiques économiques, à savoir la

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.XVII,11.

révision 4 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (2006), la version 2 de la Classification centrale de produits (2006), statistiques industrielles (2008), statistiques du tourisme (2008), statistiques de la distribution (2008), statistiques industrielles (2008), indice de production industrielle (2010), statistiques du commerce international des marchandises (2010), et statistiques du commerce international des services (2010). La Commission encourage les États membres à mettre en œuvre ces recommandations révisées qui ont demandé des efforts renouvelés de renforcement des capacités statistiques en matière de statistiques du commerce et de statistiques économiques afin d'aider les pays à les mettre en œuvre. La Division de statistique a répondu en lançant la mise en œuvre des programmes, en menant des ateliers de formation, et en développant la compilation de données. Qui plus est, la Division entretient des bases de connaissances très complètes sur les statistiques économiques et du commerce.

22. Comme le montre le tableau 2, de nombreux ateliers de formation ont constamment été organisés de 2007 à 2010 sur les statistiques économiques. Seulement en 2010, des ateliers de formation ont été conduits sur la Classification internationale type, par industrie révisée et la Classification centrale de produits, les comptes nationaux régionaux, les statistiques industrielles, les statistiques du tourisme, les statistiques du commerce international des marchandises, les indicateurs économiques à court terme, et sur les statistiques du commerce international des services. En outre, trois colloques ont été organisés afin de parler de la mise en place du programme du système de comptabilité nationale de 2008 au niveau régional.

23. En particulier, en ce qui concerne les statistiques du commerce, la Division invariablement aide les pays en développement à renforcer leur capacité pour produire des données de qualité relatives au commerce en organisant et menant elle-même des ateliers régionaux de formation sur les statistiques du commerce international des services et les statistiques du commerce international des marchandises, ou en aidant de manière significative les organisations partenaires dans ces efforts. Le premier d'un nouvel éventail d'ateliers régionaux sur la mise en application des recommandations révisées pour les statistiques du commerce international de marchandises s'est tenu en novembre 2010 à Lusaka, pour l'Afrique subsaharienne. D'autres ateliers suivront en Asie, pour la région de la CEI et ailleurs. La Division transfère également des connaissances en fournissant des guides pratiques de compilation en cours d'élaboration pour les statistiques du commerce international de marchandises les statistiques du commerce international des services, et la compilation d'indices du commerce extérieur. En outre, la Division assiste directement les pays par ses services de conseil sur les statistiques du commerce. Elle fournit également une assistance technique dans le secteur connexe des statistiques du tourisme. Un rapport séparé de la Commission relatif aux statistiques du tourisme est fourni pour information sous le point 4 f) de l'ordre du jour (E/CN.3/2011/26).

24. La Division organisera un forum mondial sur les statistiques du commerce début février 2011 à Genève à l'intention des statisticiens sur le commerce et les services. Dirigeants et analystes commerciaux seront invités au forum pour qu'ils puissent faire part de leurs besoins en données commerciales en rapport avec d'importantes questions ayant trait au commerce; par exemple, en ce qui concerne le commerce et le développement économique, ou le commerce et l'emploi. Les

statisticiens nationaux du commerce interagiront avec les utilisateurs et établiront un lien plus étroit entre statistiques du commerce et de l'entreprise.

E. Statistiques de l'environnement et de l'énergie

25. Au cours des cinq dernières années, le renforcement des capacités dans le secteur des statistiques de l'environnement s'est concentré sur certaines régions et sous-régions afin de fournir un renforcement des capacités durable et de développer des synergies avec d'autres activités dans le secteur.

26. Une liste d'indicateurs environnementaux a été élaborée et adoptée pour la Commission économique pour l'Afrique et, fondée sur cette liste, une liste adaptée d'indicateurs a été développée et adaptée à l'intention des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). À travers une série d'ateliers, des principes méthodologiques ont été élaborés en vue de la compilation de ces indicateurs. Ces travaux ont été menés en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Comme complément à un projet relevant du compte pour le développement piloté par la Division de statistique, le secrétariat de la CEDEAO a repris le projet et, bénéficiant de l'appui constant de la Division, a organisé plusieurs visites d'assistance à pays par des consultants afin de faciliter le renforcement des capacités dans les pays de la CEDEAO. Des travaux similaires ont été menés pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et EUROSTAT) et pour les pays membres de la Communauté des Caraïbes. La Division a également aidé un certain nombre d'initiatives de pays pour établir des programmes de statistiques de l'environnement et développer des compendiums de statistiques.

27. La Division de statistique travaille en ce moment à la révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et à la création de statistiques de base pour l'environnement, le tout devant être finalisé et adopté par la Commission de statistique en 2012. Ces travaux sont menés en collaboration avec un groupe expert formé d'experts de pays, d'organisations internationales, du monde universitaire, d'organisations non gouvernementales, et fondé sur de nouveaux développements de la science et de la politique environnementales. L'adoption de ces recommandations mènera vers un plan de mise en application qui renforcera encore les capacités de développement des statistiques de l'environnement.

28. Dans le secteur de la comptabilité environnementale, la Commission de statistique a adopté le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau (SCEE-RE) comme modèle international provisoire (2007), et les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau (2010). La Division a entrepris une série d'activités pour renforcer la capacité statistique des pays par rapport à la mise en œuvre du SCEE-RE et elle a entrepris le processus consistant à développer la compilation de données et des outils de formation pour aider davantage la mise en œuvre du SCEE-RE ainsi que les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau.

29. La Division de statistique a organisé en 2008 un atelier international sur les statistiques de l'énergie (décembre 2008, Aguascalientes, Mexique) pour se concentrer sur les besoins des utilisateurs et les capacités de collecte de données, particulièrement des pays en développement. L'atelier a traité de questions relatives

à la collecte, la compilation, et la diffusion des statistiques de l'énergie, et a fourni des apports à la préparation des recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie. Les travaux menés par la Division pour le processus de développement des recommandations internationales sont exposés dans un rapport séparé de la Commission sous le point 3 e) de l'ordre du jour (E/CN.3/2011/8).

F. Gestion et diffusion des données

30. Pendant la même période, la Division a augmenté ses activités de renforcement des capacités en ce qui concerne la gestion et la diffusion des données. Des ateliers se sont tenus sur le développement et la maintenance des bases de données et la publication de documents sur le Web, ainsi que sur les questions de saisie des données, d'analyse et d'accès aux microdonnées, archivage des données, et maintenance des sites Web.

31. Fin 2010, la Division de statistique a lancé un nouveau projet relevant du compte pour le développement dont l'objectif principal est de renforcer les capacités statistiques dans les pays en développement pour leur permettre de diffuser et communiquer leurs données efficacement. Le projet renforcera la capacité, les outils et l'infrastructure des systèmes statistiques nationaux, lesquels à leur tour amélioreront l'accessibilité vis-à-vis des utilisateurs, et particulièrement des dirigeants et des chercheurs, à des statistiques fiables et actuelles pertinentes, et de plus en plus proches de la demande d'informations de grande qualité aux niveaux national, régional, et international. Les principales activités du projet consistent en des études des meilleures pratiques en matière de diffusion et de communication des données, le développement de matériel de formation, la réunion d'un groupe d'experts pour valider le matériel de formation, et une assistance technique directe en faveur de pays sélectionnés, afin de leur permettre de diffuser les données et les métadonnées relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, et autres objectifs internationaux convenus en matière de développement, à la fois sur leur propre site Web, et par l'intermédiaire du portail de données de l'Organisation des Nations Unies.

G. Information géospatiale

32. La Division de statistique fournit également de plus en plus d'appui en vue du renforcement de leurs capacités aux États membres dans le domaine de l'information géospatiale. Les activités à l'appui de la cartographie des recensements ont été préalablement mentionnées dans la section IV. B. En outre, la Division, en sa qualité de secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, a financé des bourses pour permettre à des représentants, surtout africains, de participer aux ateliers régionaux sur la toponymie; dernièrement au Cameroun, au Burkina Faso, et au Kenya. La Division a également appuyé les activités du Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques, permettant au groupe de remplir et de promouvoir son objectif premier, à savoir créer et développer les infrastructures nationales de données géospatiales de chaque pays des Amériques.

33. L'initiative, récemment lancée sur la gestion de l'information géospatiale mondiale approuvée par la Commission en 2009, a une forte composante de

renforcement des capacités. Le projet de mandat du comité d'experts proposé comprend des tâches explicites : compiler et diffuser les meilleures pratiques des organismes nationaux, régionaux et internationaux traitant d'instruments légaux, modèles de gestion, et normes techniques pour constituer des données spatiales et faciliter la diffusion de ces pratiques tout en fournissant une plate-forme pour développer des stratégies efficaces sur la manière de renforcer la capacité pour la gestion de l'information géospatiale, particulièrement dans les pays en développement (voir également le document E/CN.3/2011/34). La Division espère financer grâce aux fonds d'affectation spéciale la participation d'un certain nombre de pays en développement au premier forum mondial des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale mondiale devant se tenir à Séoul, du 25 au 28 octobre 2011.

H. Développement des systèmes statistiques nationaux

34. La Division de statistiques fournit toujours un important appui aux pays en ce qui concerne les aspects de la gestion des systèmes statistiques nationaux y compris ceux ayant trait aux lois sur la statistique, la structure organisationnelle, l'utilisation faite du personnel et des ressources, et autres questions d'organisation. Elle y est parvenue par des missions individuelles et par des ateliers nationaux et régionaux, telles les manifestations couronnées de succès organisées en 2006 en Angola pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et en 2008 à Sri Lanka pour les pays de l'Asie du Sud, et par des missions consultatives. La Division poursuivra dans cette voie avec l'aide du conseiller interrégional pour le développement des systèmes statistiques nationaux récemment recruté.

V. Renforcer l'appui pour les plan-programmes à venir

35. Le programme de la Division de statistiques pour les années à venir conservera les mêmes idées maîtresses que par les années passées. La demande de renforcement des capacités statistiques est plus actuelle que jamais, particulièrement dans les secteurs des statistiques ventilées par sexe, des statistiques économiques, des statistiques de l'environnement, et de l'utilisation des données du recensement. Par contre, le financement demeure problématique⁴. La Division remercie la Chine, l'Italie, la République de Corée, la Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Banque mondiale, et autres partenaires pour le soutien qu'ils ont apporté à ses programmes de renforcement des capacités. Nous espérons un appui encore plus important de la part d'autres partenaires de développement.

36. La Division salue les initiatives nationales visant à s'engager dans des activités de renforcement des capacités pour leur propre personnel ainsi que pour des statisticiens issus d'autres pays, créant ainsi de facto des centres de formation subrégionaux et régionaux. Ces efforts viennent s'ajouter aux programmes proposés par des instituts de formation reconnus tels l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), les centres régionaux, ou les agences internationales. À cet égard, la récente création du Centre international de formation de statistique chinois en collaboration avec le programme de statistique des Nations Unies, est

⁴ Concernant les mécanismes de financement des activités de renforcement des capacités, voir E/CN.3/2005/17.

chaleureusement saluée. Des centres de formation en Indonésie, au Mexique et en République de Corée, ont également mis en place des programmes offrant des activités de développement des capacités.

VI. Conclusions et travaux futurs

37. La Commission est invitée à prendre note des travaux réalisés par la Division de statistique par rapport au renforcement des capacités statistiques pendant la période 2006-2010 en réponse aux recommandations figurant dans la résolution 2006/6 du Conseil économique et social et considérant la récente demande de l'Assemblée générale de renforcer la capacité statistique.

38. La Commission voudra peut-être donner son avis sur les questions suivantes :

a) L'approche adoptée par la Division se focalisant sur le transfert de connaissances et le développement de la compétence professionnelle et son efficacité;

b) Le besoin de ressources plus conséquentes de la Division afin de développer ses programmes.
